

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 20 JANVIER 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND, Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Sidonie JABBOUR, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT, Gwenaël CHAZOT, David ALBRAND.

Absents : Néant.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE_2025_05 : RÉAFFIRMATION À L'OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA
COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT**

L'automatisation du transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités reste encore à décider au niveau de l'État.

La Commune de LAGORCE réaffirme sa position du 03 juin 2024 (délibération DE_2024_62), de conserver la compétence eau et assainissement.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de manifester son opposition au transfert de la compétence eau et assainissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250120-DE_2025_05-DE

